DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Délibération
n° 2014.11.141.B

Salle de spectalces "La Nef" : demande de subvention auprès de la direction des affaires régionales culturelles

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.11.141.B

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Madame FOSTAN**

SALLE DE SPECTALCES "LA NEF" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES REGIONALES CULTURELLES

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le cahier des charges pour les Scènes de Musiques Actuelles indique les missions que doit remplir une Salle de Musiques Actuelles.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux missions demandées par le Ministère de la Culture,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Isabelle FOSTAN en sa qualité de 6ème Vice-Présidente en charge de la culture et des équipements culturels à solliciter auprès de la DRAC une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 180 000 € (cent quatre vingt mille euros) pour l'année 2015 et à signer les documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 décembre 2014**	**Affiché le :** **02 décembre 2014**